



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/XI/33
5 décembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion

Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012

Point 15.2 de l'ordre du jour

DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA ONZIÈME RÉUNION

XI/33. Hommage rendu au gouvernement et au peuple de l'Inde

Nous, les participants à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,

Nous étant réunis à Hyderabad du 8 au 19 octobre 2012 à la gracieuse invitation du gouvernement indien,

Profondément sensibles aux excellentes dispositions prises pour la réunion ainsi qu'aux égards particuliers et à l'accueil chaleureux que le gouvernement indien, l'Andhra Pradesh, la ville d'Hyderabad et leur peuple ont réservé aux participants,

Exprimons notre sincère gratitude au gouvernement et au peuple de l'Inde pour leur générosité d'esprit et leur concours au succès de cette réunion.
